

**COMPTE RENDU  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 06 JUIN 2019**

L'an deux mil dix-neuf le six juin, le Conseil Municipal de la **Commune de MONTEAUX**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yves LEHOUELLEUR, Maire.

Etaients présents : MM. : Y. LEHOUELLEUR, J. QUANTIN, O. MACIA, JM. REUILLON, PH. DAMBRINE, JL ROIS, Mmes D. SILVESTRE, G. DENIS, B. VIGREUX.

Absents : M. CH. QUANTIN, O. GUENAND, JE. PIGACHE, CL. HUON, Mme M. MARCHAND.

Pouvoirs : M. CH. QUANTIN à M. J. QUANTIN  
M. CL HUON à M. Y. LEHOUELLEUR  
M. JE PIGACHE à M. JL ROIS  
Mme M. MARCHAND à M. JM REUILLON

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Louis ROIS.

## **ORDRE DU JOUR**

- Emprunt
- Demande de subvention par une association locale
- Demande d'aide financière – projet de traversée de Loire
- Impasse privée entre les n°29 et 31 de la rue St Denis
- Décision modificative budgétaire – Enfouissement réseaux rue St Denis
- SIVOS – Départe de la commune de Veuves en 2020
- Questions et informations diverses

## **SEANCE**

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 21 mars 2019 à l'unanimité.

### **EMPRUNT**

Après examen des différentes propositions des banques et compte tenu de l'avis de la commission « Finances » réunie le 23 juin 2019, le Conseil Municipal après avoir pris connaissance des offres (Crédit Agricole, Caisse d'Épargne et Banque des Territoires), décide à l'unanimité pour terminer le programme d'investissement 2019, de contracter auprès du Crédit Agricole un emprunt d'un montant de 150 000 € au taux fixe de 1.04 % pour une durée de 15 années avec remboursement des échéances constantes trimestrielles. Cet emprunt, conformément au contrat prendra effet au mois de juin 2019.

La première échéance débutera trois mois après déblocage des fonds.

La commission s'élève à 150 € et autoriser M. le Maire à signer le contrat de prêt.

### **DEMANDE DE SUBVENTION PAR UNE ASSOCIATION LOCALE**

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de l'association des Commerçants et artisans de Monteaux relatif à la demande de subvention et aux remerciements du prêt de matériel pour les manifestations organisées au court de l'année 2018.

Monsieur le Maire indique que l'année dernière, il leur avait été attribuée une subvention de 100 € et propose au conseil de verser la même somme au titre de l'année 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 100 € à l'association des Commerçants et artisans de Monteaux au titre de l'année 2019.

### **DEMANDE D'AIDE FINANCIERE – PROJET DE TRAVERSEE DE LOIRE**

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de l'association Millière-raboton relatif à la demande d'aide financière dans le cadre d'un projet de traversée en bateau traditionnel entre Rilly et Veuves durant l'été 2019.

Un test a été réalisé l'été 2018 qui a remporté un vif succès. Le résultat de cette expérience permet de penser que cette initiative pourrait être renouvelée cet été. La traversée se déroulerait du 7 juillet au 25 août chaque dimanche de 10 heures à 18 heures. Elle serait destinée au passage de personnes pratiquant la Loire à Vélo ainsi qu'aux randonneurs et aux touristes accueillis dans les hébergements proches.

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention de 100 € pour ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention de 100 € à l'association Millière-raboton.

### **IMPASSE PRIVEE ENTRE LES N°29 ET 31 DE LA RUE ST DENIS**

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'impasse privée entre les numéros 29 et 31 de la rue St Denis appartenait à l'origine à la famille MEUNIER. Un droit de passage avait été accordé aux riverains Mme MAHOUDEAU et M. MARMION.

Les autres riverains étaient sans droit et ni titre. Malgré cela, ils ont réalisé un accès dans ce passage.

La famille MEUNIER a proposé de donner à la commune cette parcelle de terrain pour permettre l'enfouissement des réseaux aériens desservant les propriétés riveraines mais il s'avère, en réalité, que ce passage appartient à Mme MAHOUDEAU, néanmoins elle accepte la réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux.

M. le Maire rappelle que le Conseil avait déjà émis un refus d'acquisition de la parcelle.

Ainsi M. le Maire propose au Conseil de se prononcer sur les propositions suivantes :

Option 1 : Une remontée des réseaux du bord de la rue jusqu'au bout de l'impasse pour un montant de 21 014.56 €

Option 2°: Une remontée des réseaux du bord de la rue jusqu'au 2<sup>ème</sup> support pour un montant de 10 803.29 €

Option 3° : Laisser les réseaux sur le support existant à l'entrée de l'impasse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 1 voix pour l'option 1, et 12 voix pour l'option 3.

### **DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE – ENFOUISSEMENT RESEAUX RUE ST DENIS**

La décision modificative consiste à transférer le financement des travaux d'enfouissement des réseaux électrique et téléphonique du chapitre 21 – compte 21534 au chapitre 204 – compte 204171 pour une somme de 131 000 €.

M. le Maire propose de bien vouloir approuver la décision modificative n°1 suivante :

<b>INVESTISSEMENT</b>	
<b>DEPENSES</b>	
<b>Chapitre 21</b>	<b>Chapitre 204</b>
Art. 21534 : - 131 000 €	Art. 204171 : + 131 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°1 comme définie ci-dessus.

### **SIVOS – DEPART DE LA COMMUNE DE VEUVES EN 2020**

Vu la délibération n°2-2019 du Syndicat Monteaux-Mesland-Veuzain-sur-Loire en date du 21 Janvier 2019,

Vu la délibération n°17-2019 de la commune de Mesland en date du 14 Mai 2019,

Vu l'arrêté préfectoral n°41-2019-05-24-007 en date du 24 Mai 2019 portant retrait dérogatoire de la commune de Veuzain-sur-Loire du SIVOS de Monteaux-Mesland-Veuves,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte de l'arrêté préfectoral n°41-2019-05-24-007 en date du 24 mai 2019 portant retrait dérogatoire de la commune de Veuzain-sur-Loire du SIVOS de Monteaux-Mesland-Veuves.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **INTERVENTION DE M. LE MAIRE**

M. le Maire informe le Conseil :

- Recensement 2019 : 802 habitants pour 447 logements. Une légère baisse causée par le refus de certains habitants de se faire recenser.
- Remerciements pour les subventions 2019 :
  - de l'association Sportive Chouzy-onzain
  - de l'association AJBO de Blois
  - du Souvenir Français
- Remerciements de M. DE CROUY CHANEL Martial à l'occasion de la cérémonie du 8 mai
- 8 Mai - M. le Maire remercie le Conseil pour sa participation
- 21 Juin – Fête de la musique. Prêt du matériel par la commune
- 21 juin – Premier prix départemental du patrimoine sera remis à l'école primaire de Monteaux devant l'église. Les élus sont conviés à 10h30
- 30 Juin – Cérémonie des Saints Patrons de la commune – Remise de la médaille communale à M. l'Abbé Jean PETIT
- 14 juillet 2019 – Rassemblement devant la mairie puis vers la place Bernard de Montebise avec remise de médaille. Le repas est organisé par le Boucher de Monteaux – Le menu sera distribué dans les boîtes aux lettres pour réserver le repas, avec le bulletin 4 pages de la commune de juin 2019.
- 2 Novembre – Messe St Hubert, sonnerie des trompes
- Départ de l'agent d'accueil de la mairie et de l'agence postale. La remplaçante sera sous contrat d'un an.

- L'agent en arrêt de maladie sera remplacé. La remplaçante sera également sous contrat. Les agents techniques qui ont pallié à l'absence de l'agent jusqu'à présent sont remerciés
- M. STEINMETZ – sortie de son livre « Au fil de la Cisse » en collaboration avec les historiens locaux - Remise de flyer aux élus et mis à disposition du public
- Une demande d'adhésion du Conservatoire d'espaces naturels de Loir-et-Cher – Le conseil a décidé à l'unanimité de ne pas adhérer.

M. le Maire propose au Conseil :

- Vœux du maire (dernière cérémonie de la mandature) le 10 janvier 2020
- Journée récréative des seniors le 19 janvier 2020
- La mise en place de bon d'achat pour les nouveaux habitants. Une réflexion sera menée sur les bénéficiaires.
- Que la prochaine réunion de conseil soit fixée le 29 août.

#### ***INTERVENTION DE Mme D. SILVESTRE***

Madame SILVESTRE indique qu'il y a un problème électrique dans la salle associative côté stade. Une vérification sera effectuée par les agents techniques.

#### ***INTERVENTION DE Mme B. VIGREUX***

Madame VIGREUX demande si une heure a été arrêtée pour le bruit lors de la location de la salle associative pour faire suite à la dernière location qui était très bruyante. L'heure n'a pas été réglementée pour les locations de la salle mais légalement autorisé jusqu'à 2 heures du matin. Un arrêté municipal pourra être rédigé si des excès sont commis.

#### ***INTERVENTION DE Mme G. DENIS***

Madame DENIS informe le conseil d'une modification de la prise en charge de tous les enfants scolarisés pour leur permettre de prendre le car en accord avec Agglopolys. Agglopolys insiste néanmoins sur le lieu de résidence de chaque famille.

#### ***INTERVENTION DE M. J. QUANTIN***

Monsieur QUANTIN revient sur la proposition de M. le Maire et indique que pour mettre en place le bon d'achat aux nouveaux habitants, il faudrait que les nouveaux habitants se présentent à la mairie, aujourd'hui très peu viennent signaler leurs arrivées.

#### ***INTERVENTION DE M. JL. ROIS POUR M. JE PIGACHE (POUVOIR)***

Suite à la réunion du 7 mai dernier, le site de la commune sera restructuré, simplifié et mis à jour. Le bulletin municipal est prêt. Le tirage sera effectué pour distribution au mois de juin.

#### ***INTERVENTION DE M. JL. ROIS***

Monsieur ROIS informe le conseil que le document d'urbanisme (PLUi) rentre désormais dans la phase des zonages et de son contenu au niveau de l'intercommunalité et dans la cohérence entre les 46 communes pour les Centre Bourgs, zones artisanales et zones agricoles naturelles. Le plan habitat-développement (PLUi-HD) a fait l'objet d'un séminaire approfondi le 25 avril et d'un groupe cantonal de travail le 13 mai, pour permettre la mixité des activités (par exemple : Logement et Professions libérales ou tourisme et artisanat) et le 11 juin prochain sur la mise en œuvre de la réglementation sur le patrimoine paysage.

Le 21 juin à 10h30 devant l'église de Monteaux, l'association des Vieilles Maisons Françaises remettra le 1<sup>er</sup> prix départemental du patrimoine à l'école de Monteaux pour la réalisation par les élèves d'une BD sur l'église de la commune. Celle-ci sera exposée à la salle Abbé Pilté, ou selon le temps dans la cour.

L'Association pour la protection du vieux Blois et de ses environs a eu le plaisir d'effectuer une visite patrimoniale le 19 mai dernier du cimetière au moulin de Parnel, avec une coupure pique-nique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 45.

Le Maire,  
Y. LEHOUELLEUR